

Pièces à fournir au Guichet unique du Centre des Formalités administratives des entreprises

a) Pour les personnes morales

- quatre extraits d'acte de naissance, carte nationale d'identité, passeport ou tout document administratif justifiant l'identité du déclarant ;
- quatre copies de la carte de séjour ou du visa long séjour pour les étrangers ;
- quatre copies certifiées conformes des statuts de la société ;
- quatre exemplaires de la déclaration de régularité ou de conformité, ou de la déclaration de notariée de souscription de versement du capital pour les sociétés anonymes ;
- deux extraits de casier judiciaire ou déclaration sur l'honneur puis fourniture du casier judiciaire dans un délai de 75 jours;
- deux copies du titre de propriété ou contrat de bail enregistré aux impôts ;
- deux photos format identité.

b) Pour les personnes physiques (Création d'un établissement)

- quatre extraits d'acte de naissance, carte nationale d'identité, passeport ou tout document administratif justifiant l'identité du déclarant ;
- quatre copies de la carte de séjour ou du visa long séjour pour les étrangers ;
- deux extraits de casier judiciaire ou déclaration sur l'honneur puis fourniture du casier judiciaire dans un délai de 75 jours;
- deux copies de titre de propriété ou de contrat de bail enregistré aux impôts ou titre de propriété ;
- En cas d'acquisition d'un fonds de commerce ou de la location-gérance, quatre copies de l'acte d'acquisition ou de location-gérance ;
- deux photos de format d'identité;
- paiement de la taxe unique à la création d'un montant de 100 000 FCFA soit 200 USD.

c) Tarification

- Société à responsabilité limitée, Groupement d'intérêt économique: 600 USD
- Société anonyme : 1000 USD ;